

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-16(DIR)

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 15 (13 + 2 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Patricia GRANET-BRUNELLO, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Serge PRATO, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA (visioconférence).

Pouvoirs :

Monsieur Bernard LIPÉRINI, excusé, ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Claude CASTEL ;
Monsieur Daniel SPAGNOU, excusé, ayant donné pouvoir à monsieur Claude BONDIL.

Objet : Adoption du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Le président expose :

Les travaux menés, dans le cadre de la révision du SDCAR du département des Alpes de Haute-Provence lancée au mois de janvier 2022, permettent aujourd'hui de présenter le projet rédigé.

Ce projet a été présenté pour avis aux instances consultatives compétentes, conformément aux dispositions de l'article R1424-38 du code général des collectivités territoriales. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission Administrative et Technique, du Comité Social Territorial et du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Il a été soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale qui a rendu un avis favorable le 24 mars 2023 et présenté au collège des chefs de services de l'Etat le 3 avril 2023.

Le projet de SDACR révisé identifie 43 orientations stratégiques qui découlent de l'analyse des risques, du niveau de couverture et des forces et faiblesses. Ces orientations visent notamment à :

- Garantir la réception des alertes et l'envoi des secours ;
- Maintenir la qualité du service à la population ;
- Maitriser l'activité opérationnelle ;
- Garantir la ressource humaine ;
- Poursuivre l'adaptation des moyens opérationnels.

La mise en œuvre du projet de service du SDIS intègrera les orientations stratégiques ci-dessus.

Les principaux documents structurant du SDIS seront actualisés en conséquence :

- Règlement, opérationnel ;
- Référentiel tripartite sur les soins et secours d'urgence aux personnes ;
- Convention de financement SDIS – Département ;
- Plan pluriannuel d'équipement ;
- Plan pluriannuel de recrutement ;

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230412-2023-16-DIR-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

- Plan pluriannuel de formation ;
- Schéma directeur des systèmes d'information et de communication.

Enfin, le comité de pilotage ayant présidé à l'élaboration du présent SDACR se réunira au moins une fois par an pour en évaluer la mise en œuvre.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'émettre un avis sur le projet de SDACR, l'article L1424-7 du code général des collectivités territoriales requérant un avis conforme du Conseil d'administration pour que ce document puisse être arrêté par monsieur le préfet des Alpes de Haute-Provence.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

